

REGLEMENT FINANCIER - ANNÉE 2022-2023

ANNEXE A LA CONVENTION DE SCOLARISATION

1. Contribution des familles

CALCUL DE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL		
Munissez-vous de : - votre avis d'impôt sur les revenus 2020 (reçu en 2021) - l'attestation annuelle CAF/MSA, indiquant le montant total des prestations familiales perçues en 2021 (pas le quotient familial)	Revenu fiscal de référence (sauf en cas de baisse significative) €
	Montant des prestations familiales perçues €
	TOTAL DES REVENUS €
	Nombre de parts pris en compte sur votre avis d'imposition
	Quotient : Diviser le total des revenus par le nombre de parts €

Joindre IMPERATIVEMENT (sauf catégorie 5) :
une copie de votre avis d'imposition 2021 ainsi que l'attestation annuelle CAF/MSA 2021

Catégorie	Quotient familial	ECOLE	COLLEGE
1	de 0 à 5 900 €	455 €	470 €
2	de 5 901 à 8 900 €	695 €	735 €
3	de 8 901 à 12 900 €	845 €	1 020 €
4	de 12 901 à 16 900 €	980 €	1 300 €
5	au-delà de 16 901 €	1 160 €	1 595 €

Remise Famille nombreuse

Pour les familles de 3 enfants et plus scolarisés à Sainte-Marie, une remise de 10% est appliquée sur la contribution des familles du 3ème enfant et les suivants.

2. Restauration

Demi-pension (forfait annuel)	2 jours fixes / sem	442 €
	3 jours fixes	663 €
	4 jours fixes	884 €
Repas occasionnel - recharge 10 repas		69,00 €
Externat surveillé pour les enfants ayant un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et qui apportent leur repas		2,00 € par repas
Perte Carte de self		6 €

3. Prestations annexes ECOLE

Fournitures scolaires MATERNELLE et PRIMAIRE		51 €
Forfait fichiers/cahiers d'exercices (du CP au CM2)		36 €
Garderie du matin (de 7h 30 à 8h 15)	<ul style="list-style-type: none"> Forfait Garderie occasionnelle 	148 € 1,54 € / jour
Garderie du soir (de 16h 30 à 18h 45)	<ul style="list-style-type: none"> Forfait de 16h 30 à 17h 30 de 17h 30 à 18h 45 Garderie occasionnelle Supplément pour tout dépassement d'horaire 	178,50 € 0,82 € le ¼ heure 0,82 € le ¼ heure 6 €
Sorties / Voyages	Sorties (Pèlerinage, Muséum, Spectacles, ...)	Environ 30 € / an
	Voyages (en fonction des projets)	de 150 € à 350 €
	Retraites (1 ^{ère} communion, ...)	Maximum 30 €

4. Prestations annexes COLLEGE

Etude du soir (de 16h 45 à 18h 45)	<ul style="list-style-type: none"> Forfait 1 jour / semaine Forfait 2 jours / semaine Forfait 3 jours / semaine 	<i>Jours fixes</i> (décidé en début d'année)	105 € 210 € 315 €
	<ul style="list-style-type: none"> Etude occasionnelle 		3,60 € / jour
Sorties / Voyages	Sorties (Théâtre, Ciné-collège, ...)		Environ 50 € / an
	Voyages (Angleterre, Espagne, Allemagne, ...)		Environ de 250 € à 550 €
	Retraites (Profession de foi, Confirmation, ...)		Maximum 110 €

5. Cotisations

APEL SMB Association des parents d'Elèves	<ul style="list-style-type: none"> Cotisation APEL Sainte-Marie <i>cotisation facturée à l'ainé de la famille</i> 	4€
	<ul style="list-style-type: none"> Cotisation APEL Départemental de Loir-et-Cher <i>cotisation unique facturée par l'établissement catholique où est scolarisé l'ainé de la famille. Si l'ainé n'est pas scolarisé à Sainte-Marie, la famille devra fournir le certificat de scolarité de l'ainé afin que la cotisation ne soit pas facturée par Sainte-Marie et ce avant le 31/10</i> 	21 €
Association Sportive du Collège	Si votre enfant participe aux activités organisées	30 €